



Contrat de travail 39h payé 35h avec 1 jour de RTT

Par **pointage**, le **09/03/2010** à **16:59**

Bonjour,

J'ai été embauché il y a un an et demi dans une entreprise, sur mon contrat il est inscrit que je suis aux 35h. Je fais 39h par semaine plus un jour de RTT par mois.

Ce qui correspond à 37h, j'ai donc demandé à mes collègues pourquoi, elles m'ont répondu que ce n'était pas clair.

Depuis, nous avons fait de nombreuses demandes auprès de la direction, qui dans un premier temps nous a pris de haut et nous a parlé de jours fériés, pour ensuite dire qu'il y avait une erreur sur le contrat et qu'ils allaient nous les refaire.

Le problème, c'est que nous sommes payés aux 35h et qu'ils nous demandent de garder le même salaire mais aux 37h sur le bulletin de paye, ils nous ont soutenu que ça ne changerait rien car c'est ce que nous faisons déjà actuellement.

Sachant que les salaires sont actuellement gelés, et certains n'ont pas été augmentés depuis 10 ans, alors que la société se porte bien.

Avons nous le droit de refuser un nouveau contrat ou un avenant au contrat?

Est ce qu'ils peuvent passer d'un salaire aux 35h à un salaire aux 37h avec la même paye ?

Merci pour vos réponses.

Par **miyako**, le **09/03/2010** à **22:50**

bonsoir,

impossible de vous répondre sans voir le contrat complètement

suji Kenzo

Par **brunus**, le **07/12/2010** à **18:40**

Bonsoir,

je suis en contrat de professionnalisation.

Le régime de l'entreprise est 39h/semaine.

J'ai reçu ma première fiche de paye aujourd'hui et je suis assez surpris :

==> Il est bien inscrit : HORAIRE 39h - taux horaire 9.02€

Dans la partie où apparaissent les montants, je vois :

Rémunération CTP _____ 151.67h _____ 1369.11€ (soit 35h/semaine)
et taux 8.890€

==> Par ailleurs, au niveau des CP (j'ai travaillé 12 jours au mois de novembre) : CP en cours
1.50

SOLDE RECUP 2.40 (RTT ?)

Est-t-il possible d'être payé 35h/semaine en étant au régime des 39h ?

Le solde de CP de 2.40 (assez conséquent pour 12 jours de travail effectif) serait-il une forme de rémunération ?

Merci pour vos réponses,

cordialement,

B capron